

Doivent être prévus

- Des moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours,
- La liste des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence :

→ Pompiers :	18
→ Police :	17
→ SAMU :	15
→ Appel d'Urgence Européen :	112
→ SOS enfance maltraitée :	119

Numéros à vérifier localement :

→ Médecin de garde :
→ Centre antipoison :
→ Gendarmerie :